RÈGLEMENT GÉNÉRAL INTÉRIEUR DU PARC & DU PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR À PRATIQUE AUTONOME

L'ACCÈS AU PARC IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Situé dans une forêt de pins pignons et de chênes, ce parcours acrobatique en hauteur est un espace d'activité ludique qui permet aux participants de cheminer de façon autonome sur et entre les arbres. Il se compose d'ateliers répartis sur plusieurs parcours distingués par un code de couleurs ou d'appellations qui définissent un niveau de difficultés.

Vous êtes le garant de votre sécurité compte tenu de la spécificité de cette activité, l'accès aux parcours est limité aux horaires d'ouverture. Il est réservé à la clientèle du parc qui a acquitté un droit d'entrée pour un temps maximum de 2.30 h d'activités en continu.

LA PRESTATION COMPREND:

- La fourniture et la mise en place de l'équipement de protection individuelle (EPI) des pratiquants.
- La description de l'activité : consignes d'utilisation du matériel et explications de début de séance.
- La mise en application sur parcours de tests pour validation par un opérateur.
- La surveillance, les conseils et/ou les aides éventuels en cours de séance.
- > Les consignes de sécurité.

À PARTIR DE 1.00 M (ENVIRON 3 ANS) ET JUSQU'À 1.30 M:

Parcours en ligne de vie continue sur poulie indécrochable (sans manipulation de mousquetons). Les parcours doivent être réalisés dans l'ordre suivant au minimum 2 fois en totale autonomie avant de passer au niveau supérieur.

- > Parcours KIDS 1: niveau facile Hauteur entre 0.80 cm et 1.00 m.
- > Parcours KIDS 2: niveau moyen Hauteur entre 1.00 cm et 1.50 m.
- ➤ Parcours KIDS 3 : niveau difficile Hauteur supérieure à 2.50 m.
- > Parcours KIDS 4 : Niveau moyen Nécessite la validation d'un opérateur avant son utilisation.

Concernant l'accès aux parcours « Petit » : Kids 1/2/3/4. Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés au sol d'un parent ou d'un responsable majeur qui aura assisté au briefing d'initiation au cours duquel sont communiquées les consignes de sécurité et les informations sur l'utilisation du matériel.

À PARTIR DE 9/10 ANS (+ 1.30 M) ET POUR LES ADULTES

parcours avec manipulation de mousquetons dits « intelligents » et de poulies pour :

- Parcours blanc : Niveau facile hauteur inférieure à 4 m
- Parcours vert : Niveau moyen Hauteur entre 2 et 7 m
- Parcours bleu: Niveau assez difficile Parcours le plus haut jusqu'a 14 m
- **Parcours rouge** : Niveau difficile Hauteur entre 3 et 12 m de hauteur parcours physique taille minimale 1.50 m ou être accompagné de deux adultes

Les parcours doivent être réalisés dans l'ordre suivant :

Blanc/vert/bleu/rouge afin de valider successivement les niveaux de difficulté (technicité des ateliers et hauteur des parcours).

L'accès aux parcours : Blanc - Vert, peut être autorisé sur avis d'un opérateur du parc, aux enfants dont la taille est inférieure à 1.30 cm, ayant réalisé avec succès et en totale autonomie le parcours Kids 3 et 4 et passé le briefing + le parcours test utilisant les mousquetons intelligents (CLIC-IT).

VOUS EFFECTUEZ LES DIFFÉRENTS PARCOURS EN PRATIQUE AUTONOME: VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ.

Afin de vous permettre de passer un agréable moment, nous vous rappelons qu'évoluer de façon totalement autonome d'arbre en arbre à plusieurs mètres du sol, c'est-à-dire sans encadrement, constitue une activité à risques qui **implique le strict respect** d'un certain nombre d'obligations et de recommandations impératives :

- **>** Être en bonne forme physique et morale; non sujet au vertige et en totale sobriété.
- > Avoir une tenue adaptée à l'exercice des activités d'extérieur est fortement recommandée: le port de chaussures fermées est obligatoire.
- > Attacher vos cheveux longs et proscrire tout accessoire pouvant s'accrocher (foulard, capuches, boucles d'oreilles, etc.). Les personnes possédant un piercing au nombril voudront bien le signaler aux opérateurs, afin de le protéger des risques de frottement avec le baudrier.
- **>** Éviter sur les parcours d'avoir sur soi des objets de valeur : lunettes (sauf de vue), bijoux, clés, etc., et plus généralement tout objet qui pourrait tomber pendant l'évolution dans les arbres.
- > Utiliser scrupuleusement les équipements individuels de protection qui vous seront confiés.
- > Suivre un briefing obligatoire qui vous sera dispensé même si vous avez déjà pratiqué l'activité sur un autre parc.
- > Respecter strictement les consignes de sécurité et de manipulations qui vous seront données et montrées au cours du briefing d'initiation et en tout premier lieu le double assurage.
- > Avoir réalisé avec succès un parcours test qui doit être validé par l'opérateur en charge du briefing : condition obligatoire avant de pouvoir accéder aux parcours.

À tout moment, en cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre conseil auprès d'un opérateur ou encore à demander son intervention. Toute personne qui, à l'issue des explications des consignes de sécurité, ne se sent pas capable, physiquement ou moralement d'effectuer seule et correctement les manipulations indispensables à une évolution de façon autonome, doit renoncer à pratiquer l'activité.

LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ:

Les pratiquants doivent être en pleine possession de leurs capacités physiques et mentales. Toutefois les personnes non voyantes, malentendantes ou déficientes mentale pourront pratiquer l'activité sous la double surveillance d'un opérateur et d'un encadrement spécifique.

Un équipement individuel de sécurité est remis à chaque pratiquant. Chaque personne est équipée par un opérateur. Toute personne désirant enlever ou remettre son baudrier doit s'adresser à un opérateur. L'utilisation d'un matériel autre que celui fourni par notre établissement n'est pas autorisée.

VOUS ÊTES LE GARANT DE VOTRE SÉCURITÉ, EN ACCÉDANT AU PARCOURS VOUS VOUS ENGAGEZ À :

- > Rester toujours attaché avec les deux mousquetons de sécurité sur la ligne de vie ou sur les boucles de sécurité.
- > Manipuler un seul mousqueton à la fois lors d'un changement de ligne de vie.
- **>** Être une seule personne par atelier.
- **>** Être au maximum deux personnes par plateforme.
- > Ne jamais interrompre et/ou quitter un parcours sans l'autorisation et l'assistance d'un opérateur.
- > Lire les consignes et les descriptifs des ateliers.
- > Respecter l'équipement qui vous a été confié.
- > Porter le casque tout le long des parcours (uniquement sur les parcours Kids 1/2/3/4).
- > Vous faire équiper et déséquiper par un opérateur sur les planchers adaptés pour cette opération.
- > Respecter l'horaire de fin d'activité noté sur votre badge.
- > Identification des opérateurs de surveillance des parcours. Polo vert « AVENTURE FAMILLE» et short gris foncé, veste Kaki en hiver.
- > L'usage du téléphone mobile est interdit durant l'activité, sa chute pourrait occasionner des blessures sur les personnes se trouvant en dessous.

EN PRATIQUANT CETTE ACTIVITÉ À RISQUES, VOUS NOUS AUTORISEZ À:

> Fermer les parcours en cas de mauvaises conditions météo.

À tout moment et pour raisons de sécurité insuffisante, nous nous réservons le droit d'annuler ou d'interrompre une activité pour cause de mauvaises conditions météorologiques.

Dans tous les cas d'annulation, AVENTURE FAMILLE ne sera redevable d'aucuns frais engagés par le client. En cas d'interruption avec impossibilité de reprise le jour même, le client ayant pratiqué moins d'une heure d'activité aura la possibilité aux jours d'ouverture d'accéder à nouveau aux parcours pour une durée maximum de 2 h d'activité.

- > Exclure toute personne dont le comportement serait facteur de risques pour quiconque voire également pour elle-même (ex : non respect des règles et consignes de sécurité) ou ne tiendrait pas compte de nos observations dans ce cas, aucun remboursement ne pourrait être exigé.
- > Refuser l'accès aux parcours à toute personne que nous estimerions ne pas répondre aux impératifs physiques et moraux nécessaires. La pratique est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool, drogue, ou toute substance pouvant altérer ses capacités.
- > Renoncer expressément à engager tout recours à l'encontre de notre société en cas d'accident, d'incident, de perte ou d'endommagement d'effets personnels, etc. Ou, d'une manière générale, pour quelque motif que ce soit.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE:

AVENTURE FAMILLE exploitant du parc, est titulaire d'une assurance responsabilité civile auprès d'AXA ASSURANCE qui garantit tout pratiquant victime d'un accident dont AVENTURE FAMILLE pourraitêtre responsable. Chaque pratiquant doit s'assurer qu'il est bien titulaire pour lui, et éventuellement pour son conjoint et ses enfants, d'une assurance responsabilité civile individuelle.

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU PARC :

Les visiteurs et les accompagnants sont les bienvenus sur le parc. Vous êtes autorisés à circuler gratuitement et tenus à :

- > Les mineurs de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable lors de l'inscription et qui doit rester présent sur le site pendant la durée de l'activité.
- > Faire preuve de vigilance et de prudence, tant à l'égard de chutes d'objets possibles qu'à l'égard du sol et de la végétation environnante.
- > Respecter la signalisation en vigueur.
- > Ne pas monter ou vous asseoir sur les plateformes des parcours à faible hauteur.
- > Ne pas gêner les pratiquants en circulant ou en stationnant à proximité des ateliers et des tyroliennes arrivant au sol.
- > Il est interdit à toute personne circulant sur le parc de franchir les cordes de balisage ou de s'assoir sur les barrières de sécurité.
- > Ne pas fumer et ne pas faire de feu sur tout le territoire du parc y compris sur les aires de pique-nique.
- > Nos amis les animaux tenus en laisse sont admis sur le parc.
- Les tables de pique-nique sont mises à votre disposition pour votre confort (propriétés d'aventure famille) elles sont réparties sur le parc. Merci de ne pas les déplacer sauf accord du personnel. Soyez citoyen et bienveillant, partagez votre table si vous êtes seul.
- > Pour votre sécurité, des caméras de vidéosurveillance sont réparties dans le parc (avec accord de la CNIL).
- > Pour la propreté du parc, merci de jeter vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- La direction décline toute responsabilité de perte ou de vol dans l'enceinte du parc, il est recommandé de ne rien laisser sans surveillance.

NOUS VOUS SOUHAITONS UN AGRÉABLE MOMENT ET NOUS RESTONS À VOTRE DISPOSITION POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE.

LA SOCIÉTÉ AVENTURE FAMILLE ORGANISATRICE, N'ASSURE AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ OU DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

La Direction